

La lettre d'opinion

La lettre d'opinion ne provient pas d'un journaliste ou d'un employé du journal, mais du public-lecteur. Elle est l'un des moyens par lesquels le public peut jouer un rôle actif dans les médias. Elle est publiée dans une page consacrée à cet effet. Les journaux donnent une appellation différente à cet espace d'expression des lecteurs : « Tribune du lecteur », « Courrier du lecteur », « Coin du lecteur », « À vous la parole », « Lettres », « Opinions », etc. C'est la direction de l'éditorial qui est responsable du choix des lettres à publier, de la sélection des titres et de l'organisation de la page (par exemple, le choix de la photographie et du bas de vignette). Chaque lettre d'opinion doit être signée de l'auteur.

Tout commentaire d'un lecteur est permis si les faits peuvent être vérifiés et que ce commentaire ne contient pas de diffamation et de calomnie. Dans cette revue, vos textes seront probablement imaginés, mais les faits restent des faits et doivent se distinguer des opinions.

L'orthographe et la syntaxe de ces lettres doivent être correctes.

On ne retrouve pas de répliques dans cette section, sauf pour rétablir des faits que vous savez incorrects. Ceci paraît comme une note de l'éditeur.

Il s'agit d'exprimer clairement un point de vue avec des exemples pour appuyer les arguments. Il vaut mieux éviter les accusations gratuites.

Grille pour la lettre d'opinion (Répondre par oui ou non)

Est-ce que je tiens compte de mes lecteurs ? _____

Mon sujet est-il clairement énoncé ? _____

L'opinion est-elle exprimée de façon claire et précise ? (Vérifiez avec une autre personne.) _____

Les faits, les données, viennent-ils de sources qui font autorité pour appuyer l'opinion ? _____

Y a-t-il des indices que révèle l'organisation de la lettre d'opinion ? (Emploi de marqueurs de relation efficaces, ordre des arguments, force...) _____

Mon texte contient-il un paragraphe pour chaque idée développée ? _____

© 2007 Réseau Éducation-Médias